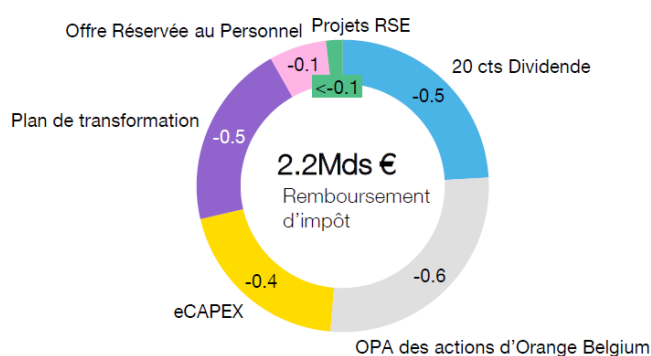


532M€ pour les dividendes 100M€ en ORP pour le personnel

Orange a donc encaissé fin 2020 un remboursement d'impôts de 2,246 milliards d'euros sur un litige fiscal datant de 2005. Par communiqué de presse, l'entreprise a indiqué, la main sur le cœur, que le groupe proposerait « une attribution juste et équilibrée de ces fonds au bénéfice du développement de l'entreprise, de ses salariés et actionnaires. ». Derrière les éléments de langage, voyons ce qu'il en est réellement de la justice et de l'équilibre dans la répartition faite par la direction...

Un fromage allégé pour le Personnel



Ce camembert issu de la présentation des résultats Orange 2020 reflète mieux que des mots les notions de justice et d'équilibre dans la répartition du pactole de 2,246Mds€ selon Stéphane Richard et son COMEX :

- Achat des actions Orange Belgique : 27%
- Dividendes : 22%
- Transformation : 22%
- Investissements : 18%

Plus de 70% du remboursement d'impôts sera donc affecté à des opérations boursières ou des restructurations ! Les salarié-e-s d'Orange sont donc presque la dernière roue du carrosse, juste avant les projets RSE, la planète attendra. Et la seule redistribution vers eux prévue sur cette manne, pourtant produite grâce à leur travail, sera de leur faire acheter des actions Orange bloquées 5 ou 10 ans...

L'Offre Réservée au Personnel 2021

La direction n'est pas atteinte d'une générosité soudaine sur l'actionariat salarié, la Loi PACTE de 2019 incite les entreprises à faire monter à 10% la part de capital détenue par les salarié-e-s. L'abondement n'est plus assujéti qu'à un forfait social de 10%, un abondement unilatéral de l'employeur est désormais possible.

Les modalités de l'ORP Orange 2021 seront proposées au Conseil d'Administration pour un vote en Assemblée Générale. Elle sera réalisée

dans le cadre des Plans d'Épargne Groupe (PEG). Si l'enveloppe budgétaire définie par Orange pour le groupe monde semble figée, des inconnues importantes demeurent : prix de souscription, décote (30% pour une période de blocage de 5 ans, 40% pour 10 ans), plafonds de souscription, abondement unilatéral (actions gratuites ou somme d'argent) de l'entreprise y compris sans versement initial, mesures d'accompagnement (facilités de paiement ou de crédit).

La certitude d'y gagner, c'est en augmentations de salaires et en promotions !

Le cours de l'action Orange sur les 5 dernières années a baissé de... 38%, soit une baisse supérieure à ce que pourrait être la décote sur les actions 2021 ! Les performances du passé ne présagent pas des performances futures, certes, mais la direction prend le risque de faire fondre versements des salarié-e-s et abondement de l'entreprise sur une période de trouble économique, sanitaire et financier. La vente par appartement de nos RIP (Orange Concessions) et de nos points hauts mobiles (TowerCo) dans des filiales qui ont vocation tôt ou tard à être cédées, fera par ailleurs perdre de la valeur à l'action Orange. C'est dire si l'incertitude de gagner quoi que ce soit dans 5 ans est grande !

Après la disette de 2020 sur les augmentations et les promotions (-40% versus 2019) et les 5 Mds€ de bénéfice réalisés en 2020, Orange aurait pu utiliser cette somme pour abonder l'enveloppe de la négociation salariale 2021. Les salarié-e-s d'Orange méritent d'être mieux payé-e-s tout de suite !